



## Checklist pour la sécurité de votre ou vos ascenseurs

### Quand votre ascenseur a-t-il été installé ?

La date d'installation est déterminante pour savoir si votre ascenseur est suffisamment modernisé.

Avant 01/01/1958

**Action :** entreprenez au plus tard avant fin 2022 les démarches nécessaires pour moderniser votre ascenseur. Prenez contact avec une entreprise spécialisée.

Entre le 01/01/1958 et le 31/03/1984

**Action :** normalement, la première modernisation suffit.

A partir du 01/04/1984

**Action :** normalement, la première modernisation suffit.

**Attention :** les modifications suivantes doivent toujours être effectuées dans les 3 ans suivant la dernière analyse de risques.

### Quand la dernière analyse de risques a-t-elle été effectuée par un SECT ?

Une analyse de risques approfondie doit être effectuée tous les 15 ans par un Service externe pour les contrôles techniques (SECT), en concertation avec un conseiller en prévention interne ou externe niveau 1.

**Date de la dernière analyse de risques :**  
... / ... / ...

**Date de la prochaine analyse de risques :**  
... / ... / ...

**Attention :** après chaque transformation dans et aux abords d'un ascenseur, les risques doivent à nouveau être répertoriés.

### Qui doit assurer l'entretien préventif ?

Suivez les instructions de votre fabricant concernant la fréquence des entretiens. Si aucune instruction n'est disponible, faites appel à une entreprise spécialisée en la matière. La fréquence de vos inspections de prévention dépendra de l'entreprise de maintenance vous choisirez.

Entretien par une entreprise certifiée ISO 9001

**Action 1 :** faites réaliser une maintenance préventive tous les 6 mois

Date de la dernière maintenance :  
... / ... / ...

Date de la prochaine maintenance :  
... / ... / ...

Entretien par une entreprise non certifiée ISO 9001

**Action 1 :** faites réaliser une maintenance préventive tous les 3 mois

Date de la dernière maintenance :  
... / ... / ...

Date de la prochaine maintenance :  
... / ... / ...

<p><b>Action 2</b> : faites réaliser une maintenance préventive chaque année et tous les 6 mois, une inspection des aspects sécurité.</p> <p>Date des dernières inspections :          ... / ... / ... (générale)          ... / ... / ... (aspects sécurité)</p> <p>Date des prochaines inspections :          ... / ... / ... (générale)          ... / ... / ... (aspects sécurité)</p>	<p><b>Action 2</b> : faites réaliser tous les 3 mois une inspection préventive.</p> <p>Date des dernières inspections :          ... / ... / ...</p> <p>Date de la prochaine inspection :          ... / ... / ...</p>
<p><b>Votre dossier sécurité est-il complet ?</b>          Chaque ascenseur s'accompagne d'un dossier sécurité. Celui-ci reprend toutes les informations concernant l'ascenseur et il est capital en cas de problèmes :</p>	
<p><input type="checkbox"/> tous les rapports des analyses de risques ;  <input type="checkbox"/> tous les rapports des inspections préventives et de l'entretien préventif des 10 dernières années ;  <input type="checkbox"/> toutes les données relatives à la modernisation ;  <input type="checkbox"/> le manuel d'emploi et que faire en cas de situations d'urgence (commande manuelle et de secours) ;  <input type="checkbox"/> les instructions pour la maintenance ;  <input type="checkbox"/> la déclaration CE de conformité si l'ascenseur présente un marquage CE.</p>	
<p><b>Action</b> : rassemblez toutes les pièces qui manquent dans votre dossier sécurité.</p>	
<p><b>Toutes les informations nécessaires sont-elles affichées à un endroit visible ?</b>          Pour être parfaitement en règle avec la législation et garantir une sécurité optimale, vous êtes tenu d'afficher dans chaque ascenseur un écriteau reprenant les données suivantes :</p>	
<p><input type="checkbox"/> le nombre maximum de personnes et le poids que l'ascenseur peut porter ;  <input type="checkbox"/> les conditions d'utilisation de l'ascenseur : adapté aux chaises roulantes, aux enfants non accompagnés, aux objets de grande dimension, etc. ;  <input type="checkbox"/> le numéro d'identification et l'année de construction de l'ascenseur ;  <input type="checkbox"/> les coordonnées du propriétaire, du gestionnaire ou d'une autre personne de contact ;  <input type="checkbox"/> le nom du SECT et de l'entreprise de maintenance ;  <input type="checkbox"/> les instructions à suivre en cas de problèmes éventuels comme une panne de l'ascenseur lorsqu'une personne se tient devant la cellule photoélectrique ;  <input type="checkbox"/> des coordonnées en cas de panne.</p>	
<p><b>Points d'attention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Vous êtes établi à Bruxelles ?</b> Affichez ces informations dans deux langues.</li> <li>➤ <b>Les visiteurs de votre organisation ont des besoins spécifiques ?</b> Veillez à ce que les usagers en chaise roulante puissent accéder à tous les boutons et prévoyez une information en braille pour les personnes aveugles.</li> </ul>	



### **Pour terminer**

Le gestionnaire de votre ascenseur doit toujours vous fournir une copie de chaque analyse de risques et inspection préventive que subissent vos ascenseurs. Un ascenseur reste non conforme aux exigences ? En tant qu'employeur, vous êtes responsable de toutes les réparations nécessaires, afin que l'ascenseur puisse à nouveau être utilisé en toute sécurité.

Mensura soutient vos efforts en matière de sécurité et de prévention. Pour en savoir plus sur la sécurité optimale des ascenseurs, contactez-nous au +32 2 549 71 00.